

Foire aux questions

Questions vedettes

1. Comment puis-je devenir exploitant d'un site de loterie vidéo?

Vous devez d'abord présenter une demande à la [Société des loteries de l'Atlantique](#). Ensuite, lorsque celle-ci est approuvée provisoirement, il vous faut vous inscrire à titre de maître du lieu d'exploitation de jeux vidéo auprès de la [Direction de la réglementation des jeux](#) (ministère de la Justice et Sécurité publique) pour compléter la procédure.

2. Comment puis-je obtenir une licence de jeux caritatifs?

Les oeuvres de bienfaisance ou les organismes religieux qui souhaitent mettre sur pied ou gérer une loterie dont les produits serviront au soutien aux défavorisés, à l'éducation, à l'avancement de la religion ou à toute fin profitable à la collectivité peuvent être admissibles à l'obtention d'une licence.

La [Direction de la réglementation des jeux](#) du ministère de la Justice et Sécurité publique est responsable de la délivrance des licences de jeux caritatifs au Nouveau-Brunswick. Veuillez communiquer avec la Direction de la réglementation des jeux pour obtenir des renseignements plus détaillés sur les exigences relatives aux jeux caritatifs et à la délivrance des licences à cet égard.

3. À qui dois-je m'adresser si je soupçonne qu'une personne exploite une activité de jeu sans détenir un permis?

Veuillez communiquer avec la [Direction de la réglementation des jeux](#) (ministère de la Justice et Sécurité publique) ou les [services de police municipaux et régionaux](#).

4. Comment puis-je postuler un emploi au casino?

Les personnes intéressées à travailler au Casino Nouveau-Brunswick peuvent communiquer directement avec l'exploitant du casino à l'adresse de site Web www.casinonb.ca.

5. À qui dois-je m'adresser si je veux contester l'impartialité d'un produit ou d'une activité de jeu ou d'un gain de jeu?

- Pour toute contestation concernant les terminaux de loterie vidéo et les produits de jeu de la SLA – veuillez communiquer avec la [Société des loteries de l'Atlantique](#).
- Pour toute contestation concernant les jeux caritatifs – veuillez communiquer avec la [Direction de la réglementation des jeux](#) (ministère de la Justice et Sécurité publique).
- Pour toute contestation concernant le [Casino Nouveau-Brunswick](#) – veuillez communiquer avec la [Direction de la réglementation des jeux](#) (ministère de la Justice et Sécurité publique).

6. Combien les jeux rapportent-ils à la province? Où va cet argent?

Le Nouveau-Brunswick a réalisé des recettes d'environ 158,2 millions \$ au titre des loteries et jeux en 2016-2017. Cette somme vient des loteries vidéo et des loteries traditionnelles exploités par la Société des loteries de l'Atlantique et des jeux de casino. Un montant supplémentaire de 558 711 \$ provient des droits d'inscription pour les licences perçus par la direction de la réglementation des jeux du ministère de la Justice et Sécurité publique.

- Programme de loterie vidéo : 88,2 millions \$
- Loteries traditionnelles : 40,0 millions \$
- Jeux de casino : 29,5 millions \$
- Autres (droits d'inscription, etc.) : 0,5 million \$

La plupart des recettes que reçoit la SLJNB sont traitées comme les autres recettes provinciales, c'est-à-dire qu'elles sont immédiatement créditées au Trésor et utilisées pour financer des programmes provinciaux fondamentaux. Les détails sur la distribution de ces recettes se trouve dans la section « États financiers » du [Rapport annuel 2016-2017](#).

7. Qui est responsable des jeux au Nouveau-Brunswick?

Au Nouveau-Brunswick, la responsabilité des jeux est confiée à deux organismes gouvernementaux distincts.

Commerce des jeux

La Société des loteries et des jeux du Nouveau-Brunswick (SLJNB), société de la Couronne régie par la [Loi sur la réglementation des jeux](#) (la *Loi*), est responsable de l'élaboration, de l'organisation, de la direction et de la gestion des systèmes de loterie provinciaux au nom du gouvernement.

Réglementation des jeux

La [Direction de la réglementation des jeux](#) a été créée en vertu de la *Loi* en tant que section du ministère de la Justice et Sécurité publique. La *Loi* prévoit que le lieutenant-gouverneur en conseil nomme un registraire responsable de :

- la Direction de la réglementation des jeux,
- l'octroi des licences et de la réglementation de jeux caritatifs,
- l'inscription et la réglementation de maîtres de lieux d'exploitation de jeux vidéo,
- l'inscription et de la réglementation de jeux de casino.

8. Comment la SLJNB est-elle reliée à la SLA et à l'exploitant du casino?

La Société des loteries et des jeux du Nouveau-Brunswick (SLJNB) est une corporation de la Couronne qui élabore, organise, dirige et gère des systèmes de loterie provinciaux au nom du gouvernement : jeux de casino, programme de loterie vidéo et jeux de loterie traditionnels (billets à gratter, billets à languette et loteries en ligne).

La SLJNB n'exploite pas directement les loteries ou les jeux de casino. En tant que société publique des jeux dans la province, la SLJNB gère les ententes de prestation de services conclues avec les exploitants privés de casinos et est actionnaire au nom du gouvernement néo-brunswickois dans la Société des loteries de l'Atlantique (SLA).

Fournisseurs de services de jeu au casino

Casino Nouveau-Brunswick, situé dans la ville de Moncton, est exploité par Great Canadian Gaming (New Brunswick) Ltd.

Le Grey Rock Casino, situé sur la Première Nation Malécite du Madwaska (Edmundston), est exploité par Grey Rock Entertainment Centre Inc.

Fournisseur de services de loterie traditionnelle et vidéo

Le programme de loterie vidéo et les jeux de loterie traditionnels sont exploités par la SLA pour le compte de la province. La SLA, qui a été fondée en 1976, appartient conjointement à quatre provinces de l'Atlantique : Nouveau-Brunswick, Terre-Neuve-et-Labrador, Nouvelle-Écosse et Île-du-Prince-Édouard.

Programme de loterie vidéo

9. Où se trouvent les terminaux de loterie vidéo (TLV)?

- Le programme de loterie vidéo est exploité par la SLA pour le compte de la province.
- Tous les TLV sont installés uniquement dans des lieux où l'âge d'admission est réglementé.
- Le nombre total de TLV permis dans la province est 2,000
- Le nombre total de sites de loterie vidéo permis dans la province est 300.

10. Quelles sont les catégories de sites de loteries vidéo?

Dans le cadre du programme de loterie vidéo de la SLA, il y a deux catégories de sites de loterie vidéo :

- Catégorie 1 – de 15 à 25 TLV par site (commission de 15 %) *
- Catégorie 2 – de 1 à 10 TLV par site (commission de 20 %)

* Un nombre maximal de 20 sites de catégorie 1 est permis dans la province. Un maximum de quatre de ces 20 sites sont autorisés dans la zone de marché du casino (dans un rayon de 80 km de la destination de casino du Nouveau-Brunswick à Moncton).

Jeu responsable

11. Qu'est-ce que le jeu responsable?

Le jeu est une des nombreuses formes de divertissement auxquelles les personnes peuvent choisir de participer. La plupart des gens qui s'adonnent au jeu le font de façon responsable. Cependant, une faible proportion de joueurs peuvent éprouver d'importants problèmes liés au jeu ou être susceptibles d'en développer.

Le « jeu responsable » est un concept qui met l'accent sur, d'une part, la prévention du jeu pathologique par l'information et la sensibilisation du public, et d'autre part, la diffusion de messages d'information aux joueurs sur les signes de problème de jeu compulsif et sur les ressources d'aide à leur disposition.

12. Qu'est-ce que le Centre de renseignements sur le jeu responsable (CRJR)?

Le Centre de renseignements sur le jeu responsable (CRJR) se trouve dans le Casino Nouveau-Brunswick. Le CRJR est un service disponible à la clientèle du casino, aux employés du casino, aux membres du public et à d'autres professionnels qui souhaitent obtenir de l'information sur le jeu responsable.

Le CRJR fournit divers documents visant à informer et à sensibiliser les joueurs et autres personnes sur le jeu en général (p. ex. : les cotes, le hasard, les mythes), sur la manière de jouer de façon responsable (p. ex. : conseils pour que le jeu demeure un plaisir, meilleures pratiques), sur les signes annonçant un problème de jeu et les services de traitement disponibles et sur le programme d'auto-exclusion volontaire du casino.

Des renseignements supplémentaires sont fournis dans la page [Jeu responsable](#).

13. Qui finance et exploite le Centre de renseignements sur le jeu responsable (CRJR)?

La Société des loteries et des jeux du Nouveau-Brunswick (SLJNB) finance le Centre de renseignements sur le jeu responsable (CRJR). La SLJNB a conclu un partenariat avec la firme Morneau Shepell (auparavant Shepell•fgy), tierce partie indépendante (entreprise non gouvernementale) pour la dotation en personnel et l'exploitation du CRJR.

Le CRJR emploie des professionnels dirigés et formés par des éducateurs de Morneau Shepell, une entreprise spécialisée dans la fourniture de solutions complètes en matière de santé pour les secteurs public et privé.

14. Quel est le montant de financement attribué aux programmes de jeu responsable et aux services de traitement des dépendances?

- Les fonds accordés aux Services de traitement des dépendances et de santé mentale du ministère de la Santé représentent un financement annuel total d'un peu plus de 1 million de dollars disponible pour améliorer les services de traitement du jeu compulsif et des dépendances.
- Un financement supplémentaire est disponible annuellement pour l'élaboration et la mise en œuvre d'initiatives en matière d'information et de sensibilisation du public et de projets de recherche par l'intermédiaire de la SLJNB.